

PROGRAMME DE FORMATION

Prévention et soins des escarres

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

2.00 jour(s)
14:00 heures

Public

Tout professionnel de santé

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Mieux connaître le cadre législatif
Distinguer les différents types de plaies
Identifier les facteurs de risque de survenue d'escarres
Connaître les différentes mesures de prévention
Connaître les différentes mesures thérapeutiques à associer aux traitements locaux

Programme

Le cadre législatif : décret IDE / AS
Escarre : définition, stades, physio-pathologie et facteurs de risque
Dépistage : méthodes et échelles
Prévention des facteurs extrinsèques et actions « anti-escarres », méthode de décharge des appuis
Traitement et cicatrisation dirigée (usage des pansements lié à l'observation de la plaie d'escarre), dermite associée à l'incontinence
Harmonisation des pratiques et protocoles escarre

Méthodes et supports

Apports théoriques
Mises en situation

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

SIÈGE SOCIAL

3 rue de l'Angélique
79000 Bessines
05 49 28 32 00
www.cerf.fr

BUREAU DE LYON

27 rue Emile Duport
69009 Lyon

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.